

VIRIAT, le mercredi 16 juillet 2025

**CONVOCATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du conseil municipal le :

Mardi 22 juillet 2025, à 19h30,

Espace Familles

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Bernard PERRET



ORDRE DU JOUR

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2025 et désignation d'un secrétaire de séance*
2. *Mise en place d'une charte des cérémonies*
3. *Avenant n°4 à la convention relative au calcul de la contribution communale aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph de Viriat*
4. *Suppression de documents du fonds de la médiathèque municipale*
5. *Evolution du règlement intérieur de la médiathèque municipale*
6. *Rénovation et réaménagement de la cour de la crèche multi-accueil : demande de subvention*
7. *Convention d'occupation du domaine public à conclure avec le club sportif de Viriat*
8. *Accord-cadre relatif à la fourniture et la gestion de titres restaurant dématérialisés pour les agents de la commune de Viriat*
9. *Demande de subvention au SDIS pour l'acquisition de tenues et matériels adaptés, destinés aux sapeurs-pompiers volontaires du service local d'incendie et de secours de Viriat*
10. *Convention à conclure avec le Département pour l'aménagement d'un cheminement piéton sur la route de Marboz à Lingeat Champ Jacquet Vigne*

.../...

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire

Mairie, 204, rue Prosper Convert, 01441 VIRIAT Cedex

Tel 04 74 25 30 88 - Fax 04 74 25 10 04 - Courriel : mairie@viriat.fr - Site internet : www.viriat.fr

- ...
11. *Mise en œuvre du schéma de sécurité et de mobilité : acquisition des parcelles pour l'aménagement d'une piste cyclable sécurisée sur le chemin de Moulin Riondaz*
 12. *Construction d'une nouvelle mairie : avenants aux marchés de travaux*
 13. *Convention de partenariat à conclure avec le Syndicat du bassin versant de la Reyssouze pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des mesures compensatoires liées à l'application du PLU*
 14. *Décisions du Maire*
 15. *Informations*

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire